

F1

DEMANDE D'OFFRE DE RACCORDEMENT AUX RESEAUX ELECTRICITE ET TELERESEAU (TvT) POUR UNE NOUVELLE CONSTRUCTION

Projet FAO N°..... CAMAC N°.....
Nom du projet :.....
Genre d'immeuble :.....
Adresse du projet:

Cocher et compléter ce qui convient

Qualification du besoin

Oui Non

- Demandez-vous le raccordement au réseau électrique ?
- Demandez-vous le raccordement au Têlêrêseau TvT Services SA fournisseur Multimêdia, Radio/TV, Internet, Têlêphonie fixe ?
- Le bêtiment fera-t-il partie d'un lotissement ? Nombre de (bêtiment) :

Type de construction

- | | | | | | |
|--------------------------|-----------|--------------------------|--------------------|--------------------------|-----------|
| <input type="checkbox"/> | locatif | <input type="checkbox"/> | PPE, immeuble | <input type="checkbox"/> | villa |
| <input type="checkbox"/> | industrie | <input type="checkbox"/> | multiprofessionnel | <input type="checkbox"/> | artisanat |

Nombre d'appartements * :

Nombre de locaux prévus :

Intensité souhaitée au branchement

[Ampères] souhaité

[16A] [20A] [25A] [40A] [63A] [80A] [100A] [125A] [160A] [200A]

 Plus de [250A] :

Production d'énergie électrique ?

Oui Non

- Photovoltaïque
- Eolien
- Chaleur - force
- Autre

Provisoire de chantier / Raccordement temporaire.

Oui Non

- Jusqu'à 250A, remplir feuille annexe « commande de raccordement temporaire ».
- L'installateur électricien mandaté par vos soins déposera les documents usuels « AI + IAT » auprès de notre service.
- Plus que 250A, veuillez nous contacter pour définir faisabilité et établir un devis.

Informations concernant les délais de réalisations.

Raccordement temporaire < = 250A : 10 jours ouvrables dès réception des documents précités.

Offre pour raccordement définitif > = 250A : 3 semaines dès retour de ces documents et points de détails convenus.

Mise en service des raccordements définitifs SIE SA, TvT Services SA: selon offres, délais, dès commandes fermes reçues et points de détails confirmés.

Annexes à nous retourner avec cette demande:

Informations SIE SA :

Nos documents :

- 1 fiche de renseignements
- 1 fiche « commande de raccordement temporaire »

Accompagnée de :

- 1 plan de situation (géomètre)
- 1 plan de chaque niveau
- 1 plan de coupes + façades
- 1 plan d'aménagement extérieur (si déjà projeté)
- 1 schéma distribution BT (de principe)
- 1 schéma distribution TvT (de principe)

Les documents contractuels

- Conditions générales relatives au raccordement, à l'utilisation du réseau et à l'approvisionnement en énergie électrique.
- Conditions particulières relatives au raccordement en basse tension.
- Conditions particulières relatives au comptage de l'énergie.

sont à votre disposition sur notre site Internet: www.sie.ch

1 fiche technique pour armoire multiservices

Informations TvT Services SA :

Les documents techniques

- Demande d'installation.
- Prestations TvT Services SA.

sont à votre disposition sur notre site Internet : www.tvtservices.ch

....., le.....

Signature :.....

INSTRUCTIONS

En complément des documents à dispositions sur le site Internet, nous attirons votre attention sur les points suivants :

Station transformatrice :

Si l'alimentation d'un bien-fonds nécessite l'installation d'une station transformatrice, le demandeur est tenu de mettre l'emplacement ou le volume nécessaire gratuitement à la disposition du SIE SA, conformément à nos conditions générales relatives au raccordement au réseau électrique, articles 13.1, 13.2 ainsi qu'à l'article 5.1 dans nos conditions particulières relatives au raccordement moyenne tension.

Le propriétaire ne saurait en aucun cas invoquer que le permis de construire lui a été délivré par l'autorité compétente sans opposition ni réserve pour se soustraire à cette obligation.

Introductions Electricité et Téléreseau, tableau de comptage :

L'accessibilité aux introductions et aux compteurs sera garantie en tout temps, pour le SIE SA et pour les clients concernés, conformément à nos conditions générales relatives au raccordement au réseau électrique, articles 9.2, 23.3 ainsi qu'à l'article 53.16 des PDIE.

Dans le concret :

- Pour une maison individuelle ou contiguë, variante avec armoire multiservices (voir exemples annexés).
- Pour tous les autres types de bâtiments, le coupe-circuit général, le tableau principal avec si possible tous les compteurs électriques, ainsi que l'amplificateur ou le boîtier d'introduction du Téléreseau seront réunis dans un local électrique d'une largeur minimum de 150 cm, avec une face contre le mur extérieur. Un cylindre Kaba 5000 ou une clé dans un coffret fourni par le SIE SA permettra dans garantir l'accès.
- Pour une construction artisanale ou commerciale de petite dimension, station service – kiosque, etc. une armoire identique à celle pour une maison individuelle peut être installée.

* Définition d'un appartement :

Toute surface comprenant les trois équipements suivants :

1. Une cuisine ou cuisinette
2. Une salle d'eau avec douche ou baignoire
3. Une entrée indépendante

Doit posséder son propre emplacement de comptage.

Un studio est assimilé à un appartement.